

DESCRIPTION	PROGRAMMES					
	STANDARD	PLUS	PREMIUM	PREMIUM XL	PLATINUM	PLATINUM XL
01. Moteur (essence ou diesel)	●	●	●	●	●	●
02. Boîte de vitesse automatique	●	●	●	●	●	●
03. Boîte de vitesse manuelle	●	●	●	●	●	●
04. Différentiel avant et arrière	●	●	●	●	●	●
05. Traction avant		●	●	●	●	●
06. Boîtier de transfert 4X4		●	●	●	●	●
07. Turbocompresseur		●	●	●	●	●
08. Surcompresseur		●	●	●	●	●
09. Direction		●	●	●	●	●
10. Remorquage		●	●	●	●	●
11. Joints d'étanchéité et bagues			●	●	●	●
12. Groupe motopropulseur Plus			●	●	●	●
13. Système de freinage			●	●	●	●
14. Accessoires électriques			●	●	●	●
15. Système de climatisation			●	●	●	●
16. Véhicule commercial			●	●	●	●
17. Location de véhicule				●	●	●
18. Hébergement				●	●	●
19. Système d'alimentation en carburant et d'allumage				●	●	●
20. Système de refroidissement				●	●	●
21. Suspension avant et arrière				●	●	●
22. L'ensemble Plus				●	●	●
23. Système hybride			●	●	●	●
24. Ensemble multimédia			Opt.	●	Opt.	●
25. Remboursement diagnostic			Opt.	●	Opt.	●
26. Filtres à huile, huile et alignement des roues			Opt.	●	Opt.	●
27. Kilométrage illimité			Opt.	Opt.	Opt.	●
28. Franchise à 0 \$			Opt.	●	Opt.	●
29. Taxi et véhicule utilisé pour une livraison				Opt.	Opt.	●
30. Remboursement de prime				Opt.	Opt.	●
31. Accessoires Track Plus		Opt.				
32. Système de fluide d'échappement diesel (FED)				Opt.	Opt.	●
33. Suspension à air				Opt.	Opt.	●
34. Joints et joints d'étanchéité						●
Moteur diesel	●	●	●	●	●	●
Turbo	●	●	●	●	●	●
4X4, traction intégrale	●	●	●	●	●	●
Assistance routière	Opt.	Opt.	Opt.	●	Opt.	●

● : Inclus

PIÈCES COUVERTES*

01. Moteur (essence ou diesel): bloc moteur et pièces internes énumérées comme suit: vilebrequin et coussinets de palier, balanciers, pistons, axes, bielles et coussinets, arbres à cames et coussinets, pignons, culasse, soupapes, guides ressorts des soupapes, sièges de soupapes, arbre(s) de culbuteur et culbuteurs, tiges de culbuteur et pousoirs, pompe à huile, bouchon d'arbre à cames, couvercle avant, pousoirs hydrauliques, couvercles des soupapes, amortisseur de vibration, pignons et tendeur de la courroie de distribution. Tous les joints d'étanchéité (**excluant les joints de culasse**) et les filtres sont inclus **uniquement en cas de bris majeur**.

02. Boîte de vitesse automatique: boîtier de transmission, pompe à huile, bagues de la pompe à huile, boîtiers de soupapes (*valve body*), convertisseurs de couple, modulateurs à dépression, régulateurs, arbre principal, embrayages, bandes, tambours, jeux d'engrenages, roulements internes, fourchette, planétaire et synchroniseur. Tous les joints d'étanchéité et les filtres sont inclus **uniquement en cas de bris majeur. Le volant moteur (flywheel) n'est pas couvert par le contrat de garantie.**

03. Boîte de vitesse manuelle: boîtier de transmission manuelle, arbre principal, jeux d'engrenage, chaîne, pignons, roulements internes, coussinets et cachets. Tous les joints d'étanchéité et les filtres sont inclus **uniquement en cas de bris majeurs. Les éléments suivants ne sont pas couverts par le présent contrat de garantie : le kit d'embrayage manuel, le volant moteur et le resurfaçage du volant moteur (flywheel).**

04. Différentiel avant et arrière: boîtier et toutes les pièces internes, essieux/cardans avant et arrière (non couverts si l'enveloppe protectrice est fissurée), joints universels, couronnes et pignons, roulements de pignon, unité de différentiel anti-bloquant, satellites, fourches, arbre de transmission (*drive shaft*), roulements de support, support de boîtier de transfert, jeux d'embrayage et ensemble d'embrayage autobloquant. Tous les joints d'étanchéité, les filtres et les bagues sont inclus **uniquement en cas de bris majeur.**

05. Traction avant: boîtier et toutes les pièces internes, pignons, chaînes, roulements internes et jeux d'engrenage.

06. Boîtier de transfert 4X4: l'option quatre (4) roues motrices doit avoir été déclarée lors de la signature du contrat de garantie pour bénéficier de la couverture. Les pièces couvertes sont le boîtier et toutes les pièces lubrifiées internes, les jeux d'engrenage, les chaînes d'entraînement, les pignons, les roulements internes et coussinets, les arbres principaux et le support de boîtier de transfert. Tous les joints d'étanchéité, les filtres et les bagues sont inclus **uniquement en cas de bris majeur.**

07. Turbocompresseur (installé à l'usine par le fabricant seulement): afin de bénéficier de la couverture, l'option turbocompresseur doit obligatoirement avoir été déclarée lors de la signature du contrat de garantie. Les pièces couvertes sont le boîtier de turbocompresseur (**s'il est endommagé de l'intérieur**), les pièces mécaniques internes, les soupapes de dérivation (*wastegate*), le refroidisseur intermédiaire et l'actionneur du clapet de décharge.

08. Surcompresseur (installé à l'usine par le fabricant seulement): afin de bénéficier de la couverture, l'option surcompresseur doit obligatoirement avoir été déclarée lors de la signature du contrat de garantie. Les pièces couvertes sont le boîtier de surcompresseur, les pièces mécaniques internes, la soupape de dérivation et le refroidisseur intermédiaire.

09. Direction: boîtier et toutes les pièces internes, crémaillère (non couvert si les soufflets protecteurs sont fissurés), pompe de direction assistée, poulie, arbre principal et intermédiaire.

10. Remorquage: une indemnité de remorquage ne dépassant pas soixante-quinze dollars (75\$) CA, taxes incluses, l'option réclamation sera accordée lorsque la défaillance du véhicule est causée par une panne dont la réparation doit être **expressément couverte** par le contrat de garantie. Le consommateur a la responsabilité de fournir à Garantie Track Inc., sur demande, une copie de la facture de remorquage.

11. Joints d'étanchéité et bagues: tous les joints d'étanchéité (**excluant les joints de culasse en cas de surchauffe ou de détérioration**) et les bagues sont inclus **uniquement en cas de bris majeur.**

12. Groupe motopropulseur Plus: collecteur d'admission, collecteur d'échappement, pompe à dépression, pompe à haute pression, pompe à injection, pompe à carburant, pompe à eau, capteur d'arbre à cames, capteur de vilebrequin, colonne de direction, axe de secteur denté et axes principaux et intermédiaires de direction, et le carter d'huile moteur et transmission (**excluant la corrosion**). L'ensemble de blocage de moyeu (4X4) et l'actionneur de boîte de transfert sont inclus **uniquement en cas de bris majeur.**

13. Système de freinage: maître-cylindre, servofrein, cylindres de roues, étrier de freins (**excluant les fuites de l'enveloppe protectrice**), accumulateur de pression, compensateur de freinage, roulement des roues et pompe hydraulique.

14. Accessoires électriques: interrupteur du régulateur de vitesse, activateur de verrouillage des portières (*door latch*), alternateur, régulateur de tension, démarreur, solénoïde du démarreur, interrupteurs des clignotants et des feux d'arrêt, interrupteurs de lève-vitres électriques, interrupteurs d'éclairage, interrupteurs de réglage des sièges électriques, interrupteurs de chauffage de sièges, interrupteurs intérieurs de verrouillage de portières (**excluant les poignées extérieures sans clef**), interrupteurs d'essuie-glace avant et arrière, interrupteur du dégivreur arrière, interrupteur du toit ouvrant, moteur du toit ouvrant en verre (**de la vitre uniquement, excluant le moteur du pare-soleil et des tringles**), moteur du toit convertible, interrupteur du ventilateur de la chaufferette, module de temporisation pour lève-vitre, moteur des lève-vitres électriques, moteur d'essuie-glace avant et arrière (**excluant la tringlerie**), interrupteur de réglage des sièges électriques (**engrenage exclu**), pompe de lave-glace avant et arrière.

REPRÉSENTE LES PIÈCES INCLUSES

*Les pièces incluses peuvent changer sans préavis et selon le contrat de garantie sélectionné. Sous réserve des termes, conditions et limitations du contrat de garantie. D'autres contrats de garantie peuvent être disponibles. Veuillez-vous référer à votre commerçant automobile pour tous les détails. **S'il y a divergence entre le présent dépliant et le contrat de garantie, le contrat de garantie aura préséance.**

15. Système de climatisation (pour les pièces d'origine installées à l'usine seulement): compresseur, condenseur (sauf en cas de dommages causés par un impact), accumulateur, embrayage du compresseur, poulie, interrupteurs haute et basse pression, moteur de chaufferette et soupape de détente. **Les éléments suivants ne sont pas couverts par le contrat de garantie: l'analyse des gaz, le fréon, l'huile, le colorant, les filtres et le remplissage de fréon.**

16. Véhicule commercial: toutes les marques et tous les modèles de véhicules et camions (maximum de 2 tonnes) immatriculés au nom d'une compagnie, entreprise, raison sociale et plaque F. Cependant, **les véhicules tels que véhicule de police, ambulance, véhicule de déneigement et de remorquage, cantine mobile, véhicule à usage hors route, véhicule d'école de conduite, véhicule de transport en commun, véhicule de livraison et location à court terme ne sont pas admissibles à la garantie de Garantie Track Inc.**

17. Location de véhicule: une indemnité de location de véhicule ne dépassant pas cinquante dollars (50\$) CA, taxes incluses, par jour jusqu'à un maximum de cinq (5) jours et deux cent cinquante dollars (250\$) CA, taxes incluses, par contrat de garantie est accordée lorsque le véhicule est réparé par un centre d'après-vente autorisé et que le véhicule est hors service à cause de la panne pendant plus de quarante-huit (48) heures après avoir reçu l'approbation par Garantie Track Inc. (excluant le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés prévus par la loi). **La réparation doit être expressément couverte** par le contrat de garantie pour avoir droit à l'indemnité de location. La franchise ne s'applique pas à l'indemnité de location. Le consommateur a la responsabilité de fournir à Garantie Track Inc., sur demande, une copie de la facture de location.

18. Hébergement: une indemnité d'hébergement sera accordée pour un hôtel ou un motel situé à plus de 250 km du lieu de résidence du consommateur, ne dépassant pas cent vingt-cinq dollars (125\$) CA, taxes incluses, par jour pour un maximum de cinq (5) jours ou six cent vingt-cinq dollars (625\$) CA, taxes incluses, par contrat de garantie. Pour être admissible à cette indemnité, le véhicule doit être hors service à cause de la panne pendant plus de quarante-huit (48h) après avoir reçu l'approbation de Garantie Track Inc. (excluant le samedi et le dimanche ainsi que les jours fériés prévus par la loi). **La réparation doit être expressément couverte** par le contrat de garantie pour avoir droit à l'indemnité d'hébergement. La franchise ne s'applique pas à l'indemnité d'hébergement.

19. Système d'alimentation en carburant et d'allumage: injecteurs et pompe d'injection, distribution d'injection, pompe à dépression, sondes thermiques, bobine d'induction, régulateur de pression et les capteurs suivants : détonation, corps de papillon, densité de l'air (capteur MAP) et position de l'accélérateur.

20. Système de refroidissement: embrayage hydraulique du ventilateur, moteur du ventilateur du radiateur, refroidisseur d'huile du moteur et d'huile de la transmission (uniquement s'il s'agit d'une pièce installée par le fabricant ou une pièce d'origine), radiateur et radiateur de chaufferette **sauf si le bris est causé par la corrosion ou un impact.**

21. Suspension avant et arrière: bras oscillant transversal inférieur et supérieur et coussinets, biellettes de direction, bras de renvoi, bras de suspension et coussinets, rotules et fusée de roulement à l'exception des amortisseurs.

22. L'ensemble Plus: supports de moteurs et transmission **uniquement en cas de bris majeurs et excluant la corrosion**, tendeur de courroie serpentine, système de freins antiblocage (ABS) (partie hydraulique), capteurs (ABS) et système de contrôle de traction (ESP).

23. Système hybride: module du contrôle de voltage, interrupteur de température du voltage, inverseur et/ou convertisseur. **Les batteries et batteries auxiliaires ne sont pas couvertes par le contrat de garantie.**

24. * Option supplémentaire - Ensemble multimédia (pour les pièces d'origine installées en usine uniquement): système de navigation GPS incluant le panneau de console, écran tactile, centre d'information, caméra et sonar marche arrière, sonde de sonar avant, sonde d'avertisseur de collision, sonde de stationnement (excluant la peinture), sonde d'angle mort, régulateur de vitesse adaptatif, module du système d'entrée sans clé (excluant la peinture sur la poignée), commande de téléphone mains libres (Bluetooth), microphone, commande par reconnaissance vocale, lecteur DVD/Blu-Ray, système de divertissement incluant les écrans dans les appuie-têtes arrière, lecteur et changeur de CD, et mise à jour et programmation du système de navigation GPS (si l'assemblage du système est nécessaire et est autorisé à être remplacé).

25. * Option supplémentaire - Remboursement diagnostic: si cette option est sélectionnée et payée, Garantie Track Inc. rembourse un maximum d'une heure (1h) de temps pour le diagnostic si la pièce est couverte par le contrat de garantie.

26. * Option supplémentaire - Filtres à huile, huile et alignement des roues: Garantie Track Inc. couvrira ces éléments si cette option est sélectionnée et payée, **si la pièce est couverte** par le contrat de garantie et **uniquement en cas de bris majeur.**

27.* Option supplémentaire - Kilométrage illimité: si cette option est sélectionnée et payée, il n'y a aucune limite de kilométrage durant le terme du présent contrat de garantie.

28. *Option supplémentaire - Franchise à 0 \$: si cette option est sélectionnée et payée, le consommateur ne paiera aucune franchise.

29. * Option supplémentaire - Taxi et véhicule utilisé pour une livraison (personnes, repas, nourriture et colis): si cette option est sélectionnée et payée, Garantie Track Inc. couvrira les réparations pour ce type de véhicule.

30. * Option supplémentaire - Remboursement de prime: si cette option est sélectionnée et payée, Garantie Track Inc. s'engage à rembourser le prix de vente de ce contrat de garantie hors taxes, moins le prix d'achat de cette option jusqu'à un maximum de trois mille dollars (3 000\$) CA. **À l'échéance du terme du contrat de garantie ou du contrat de financement**, le consommateur est admissible à un remboursement du prix de vente de ce contrat de garantie **si les conditions énumérées ci-dessous sont remplies:**

- Le remboursement admissible ne dépassera pas le montant, hors taxes, payé pour le contrat de garantie indiqué sur le contrat de vente ou de location du véhicule, moins le prix d'achat de cette option jusqu'à un maximum de trois mille dollars (3 000\$) CA.

- La demande doit être effectuée par le consommateur (signataire du contrat de garantie). Toute demande effectuée par une autre personne sera refusée, y compris le commerçant automobile ayant vendu le contrat de garantie ou l'entreprise de financement.

- Les éléments suivants doivent être payés en totalité au commerçant automobile ayant vendu le contrat de garantie ou à l'entreprise de financement pour être admissible au remboursement du prix de vente du contrat de garantie hors taxes : le coût du véhicule, le contrat de garantie et tous les produits financiers associés.

- La demande doit être effectuée par écrit dans les trente (30) jours suivant la date d'expiration du contrat de garantie ou du contrat de financement, selon la date la plus tardive, avec la documentation requise énumérée ci-dessous :

- Une copie du contrat de vente ou de location originale du véhicule;
- Une copie du présent contrat de garantie originale incluant toutes les pages;
- Une copie de l'immatriculation du véhicule et la preuve d'acquittement du prêt du véhicule concerné.

- Si les documents requis énumérés ci-dessus ne sont pas signés ou si les signatures ne correspondent pas ou ne sont pas lisibles sur tous les documents, il n'y aura aucun remboursement admissible.

- Aucune réclamation ne doit avoir été payée en vertu du contrat de garantie pendant sa durée.

- Il n'y aura aucun remboursement si le consommateur a annulé son contrat de garantie, s'il a effectué un transfert à une autre personne ou si le véhicule a dépassé plus que soixante-quinze pour cent (75 %) du kilométrage autorisé, dépendamment du terme de garantie choisie.

31. * Option supplémentaire - Accessoires Track Plus: démarreur, alternateur et compresseur d'air climatisé.

32. * Option supplémentaire - Système fluide d'échappement diesel (FED): capteurs d'oxyde d'azote (NOx), injecteur d'urée, filtre à particules pour diesel (DPF), pompe à urée, réservoir d'urée, éléments chauffants, ligne d'urée, capteur de particules de suie et unité de commande.

33. * Option supplémentaire - Suspension à air: compresseur d'air et soupape de répartition d'air à condition qu'il n'y ait pas d'eau à l'intérieur des composants.

34. *Option supplémentaire - Joints et joints d'étanchéité: joint avant et arrière du vilebrequin moteur, joint d'étanchéité de la culasse moteur, joint d'étanchéité du collecteur d'admission, joint avant et arrière du corps de la transmission, joints de pignon et joints d'essieu.



Protection en toute confiance!

GARANTIES TRANSFÉRABLES

Tous les contrats de garantie Track sont transférables lorsque vous vendez votre véhicule à un particulier, ce qui ajoute de la valeur.

RÉSEAU DE CENTRES DE SERVICES

Nous mettons à votre disposition un réseau bien établi de centres de services autorisés et composé de garages reconnus. Vous êtes couverts à travers tout le Canada et les États-Unis.